

VILLE DE RIORGES

N° 6_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK Jacky BARRAUD Nicole AZY Pierre BARNET Isabelle BERTHELOT Blandine LATHUILIERE Andrée RICCETTI Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Eric MICHAUD Michelle BOUCHET Chantal LACOUR Alain ASTIER Véronique MOUILLER Pascale THORAL Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON Martine LAROCHE-SZYM CZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-6_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**CONVENTION A SIGNER AVEC LA SOCIETE TRANSDEV ROANNE,
VISANT A FAIRE BENEFICIER D'AVANTAGES,
LES TITULAIRES DES ABONNEMENTS ANNUELS
AGES DE MOINS DE 26 ANS**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"La société Transdev Roanne, qui gère le réseau de transport public de l'agglomération roannaise, lancera en juin 2018 une campagne d'adhésion pour sa nouvelle carte d'abonnement annuel pour les jeunes de moins de 26 ans : la carte PrivYlèges Star.

A cette occasion, les commerces et les collectivités du Roannais ont été sollicités pour offrir d'éventuels avantages aux porteurs de cette carte d'abonnement.

Cette démarche étant de nature à encourager les jeunes à utiliser le réseau de transport en commun, ce qui correspond aux objectifs de développement durable que partage la commune, il est proposé de s'associer à cette initiative en proposant aux titulaires de cette carte, une entrée gratuite pour l'un des concerts de la saison 2018/2019 des "Mardi(s) du Grand Marais".

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec la société Transdev Roanne, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 25 mai 2018

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

